Vassivière en Limousin

Mairie de
BEAUMONT
du Lac

Tel : 05 55 69 15 62 / Fax : 05 55 69 32 90
Mail : mairie.beaumontdulac@wanadoo.fr

Tableau des indemnités des élus

Suite à la séance du Conseil Municipal de la commune de Beaumont du Lac du 20 mars 2026, la répartition des indemnités se répartit comme suit :

	Enveloppe maximale (% de l'indice brut 1027)	Enveloppe maximale (brut)	Répartition effective suite à la séance du conseil du 20 mars 2026 (% de l'indice 1027 brut)	Répartition effective suite à la séance du conseil du 20 mars 2026 (brut)
Maire	28.10 % de l'indice brut 1027	1 155.06 €	26.73 % de l'indice brut 1027	1 098.74 €
1er adjoint	10.89 % de l'indice brut 1027	447.64 €	9.29 % de l'indice brut 1027	381.87 €
2ème adjoint	10.89 % de l'indice brut 1027	447.64 €	6.19 % de l'indice brut 1027	254.44 €
3ème adjoint	10.89% de l'indice brut 1027	447.64 €	4.50 % de l'indice brut 1027	184.97 €
1er conseiller délégué	-	-	3.94 % de l'indice brut 1027	161.95 €
2ème conseiller délégué	-	-	3.94 % de l'indice brut 1027	161.95 €
Total	60.77 % de l'indice brut 1027	2 497.98 €	54.59 % de l'indice brut 1027	2 243.92 €

Certifié exact le 20 mars 2026

Le Maire,

Serge ROUGIER

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 087-218700904-20260320-202617-DE